

Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
COMMUNE de REQUISTA

N° 2022 / 65

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

**Séance Ordinaire du 12 décembre 2022**

Date de la Convocation : 07 décembre 2022

Date de l'affichage : 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze du mois de décembre à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Annette CLUZEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Présents :** Geneviève **ABRANTES** ; Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Aude **JALADE** ; Martine **ALBUCHER** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Michel **LAURENS** ; Pierre **GRIMAL** ; Josette **VAYSSE** ; Claudine **GRIMAL**. P. **ANTOINE**.

**Mandats :** S. ESTEVENY à A. CLUZEL ; F. VERGNES à J.M. RECOULES ; A. MASSOL à M. ALBUCHER ;

**Absents et excusés :** V. NICOULEAU

**OBJET : ENSEIGNEMENT / SUBVENTION AU DISPOSITIF « LIRE ET FAIRE LIRE ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dispositif national a été institué pour développer le plaisir de la lecture aux seins des établissements scolaires.

A ce titre, La Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron (FOL) propose de renouveler le partenariat avec la commune permettant la mise en œuvre du programme.

Il rappelle également à l'assemblée qu'une convention annuelle doit être signée. Celle-ci définissant le partenariat avec la Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron dont le but est de promouvoir la lecture au sein du Groupe Scolaire Lalande de Réquista.

A cet égard, La Collectivité locale, s'engage à reverser une participation aux frais de formation des lecteurs d'un montant de 50€ / lecteur inscrit / an. La facturation sera établie par la FOL qui tient la comptabilité du dispositif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la subvention de **100 €** et de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal**, Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **DECIDE : à l'unanimité**

- **d'attribuer** une subvention de **100 €** à l'association La Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron (FOL) afin de développer le plaisir de la lecture aux seins des établissements scolaires.

- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Annette CLUZEL**



Le Maire,  
**Michel CAUSSE**

